

**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**  
**D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S**

-----  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL**  
-----

**ARRETE TEMPORAIRE**

**Arrêté portant permis de stationnement (travaux)**  
**N° T123/2024**

**Le Maire de Corneilla-del-Vercol,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de MIDI TRAVAUX en date du 07/10/2024 qui interviendra sur le chantier de construction de la salle intergénérationnelle et qui pour faciliter le stationnement des véhicules de chantier et des véhicules de livraisons, souhaiterait occuper temporairement le domaine public devant le restaurant scolaire ainsi que sur l'Allée Paul Claudel ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Du **jeudi 14 novembre 2024, 8h00 au vendredi 13 juin 2025, 18h00**, l'entreprise MIDI TRAVAUX est autorisée à occuper le domaine public durant les travaux de construction de la salle intergénérationnelle.

**Article 2**

Ces travaux de construction de la salle intergénérationnelle nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : réservation du parking du restaurant scolaire pour l'installation du cantonnement de chantier ;
- Stationnement : interdiction de stationner sur 4 places de stationnement allée Paul Claudel, situées à l'entrée du parking du restaurant scolaire ;

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

L'entreprise MIDI TRAVAUX est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

**Corneilla-del-Vercol, le 12 novembre 2024**

**Le Maire,**



**Christophe MANAS**